CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

FO la force syndicale
FEDECHIMIE

LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°31 CIRCULAIRE MIROITERIE Le 29 Octobre 2012

Une simple recommandation en guise d'augmentation des salaires

Le 3 Octobre 2012 s'est déroulée la seconde négociation paritaire sur les minima conventionnels (SMP) de la branche de la Miroiterie, suite à l'augmentation du SMIC.

Le Délégué Général de la Chambre Patronale et le nouveau Président nous on fait un bilan de la situation économique des petites et grandes entreprises de la Miroiterie, en insistant sur le manque de parts de marché sur le neuf comme pour la rénovation, ainsi que sur la demande de permis de construire.

Dans ce contexte, pour l'année 2012 / 2013, les entreprises n'ont aucune visibilité sur leurs cahiers de commandes.

Après cette présentation des plus "triste", la Chambre Patronale a annoncé que pour elle, **il serait impossible d'aller au-delà de 3,03€ d'augmentation sur les taux horaires des coefficients 140/150/160/170 et 180 ; pour les autres : gel des augmentations !**

Pour FORCE OUVRIÈRE, cette proposition est Inacceptable.

Nous avons rappelé que ce n'est pas aux salariés de payer une crise qui n'est pas la leur, et que la reprise passe par l'augmentation du pouvoir d'achat. Les salaires sont une exigence pour les travailleurs.

Ces propositions patronales vont à l'encontre de l'engagement pris pour garantir des écarts significatifs entre chaque coefficient à partir de l'année 2008, comme pour les années suivantes.

De plus il n'y a toujours pas de formule de calcul et nous déplorons l'absence d'information sur les salaires réels pratiqués dans les entreprises (les dernières enquêtes salariales datent de 2009).

N'ayant, pour une fois, aucun signataire pour cet accord, la Chambre Patronale a décidé de faire de sa proposition une recommandation aux entreprises.

➢➢➢➢➢➢

➢➢➢➢➢➢

Nous voyons bien là que les patrons verriers n'ont que très peu d'intérêts à vouloir recouvrer une grille salariale digne de ce nom, hiérarchisée, avec une méthode de calcul et le coefficient 140 à 1350€ net comme le préconise notre Confédération.

Pour la FÉDÉCHIMIE CGTFO, dans un climat profitable à certains et instable pour les autres, les augmentations de salaires sont essentielles et doivent répondre aux revendications des salariés de la branche.

Recommandation de la Chambre Patronale :

Au 1er Novembre 2012			Prime d'ancienneté horaire				
Coef.	Salaire Minimum Conventionnel Mensualisé	SMP Horaire	de 3 à 5ans	de 6 à 8ans	de 9 à 11ans	de 12 à 14ans	>15ans
			3,00%	6,00%	9,00%	12,00%	15,00%
140	1 425,67€	9,40€	0,282€	0,564€	0,846€	1,128€	1,410€
150	1 428,70€	9,42€	0,283e	0,565€	0,848€	1,130€	1,413€
160	1 431,74€	9,44€	0,283€	0,566€	0,850€	1,133€	1,416€
170	1 434,77€	9,46€	0,284€	0,568€	0,851€	1,135€	1,419€
180	1 437,37€	9,48€	0,284€	0,569€	0,853€	1,137€	1,422€
200	1 474,37€	9,72€	0,292€	0,583€	0,875€	1,167€	1,458€
225	1 526,67€	10,07€	0,302€	0,604€	0,906€	1,208€	1,510€
250	1 583,57€	10,44€	0,313€	0,626€	0,940€	1,253€	1,566€
275	1 642,07€	10,83€	0,325€	0,650€	0,974€	1,299€	1,624€
300	1 749,67€	11,54€	0,346€	0,692€	1,038€	1,384€	1,730€
330	1 878,87€	12,39€	0,372€	0,743€	1,115€	1,487€	1,858€
370	2 052,67€	13,53€					
410	2 229,57€	14,70€					
460	2 450,97€	16,16€					
550	2 852,37€	18,81€					
660	3 346,07€	22,06€					
880	4 339,57€	28,61€					